



ENFANCE
Bien grandir



FAMILLES RURALES

RESTAURANT SCOLAIRE



REGLEMENT D'UTILISATION
ET DE FONCTIONNEMENT
ANNEE 2025/2026

19/06/2025



FAMILLES RURALES

Association locale de la Gaubretière
1 rue du Grenier 85130 La Gaubretière
Tél. : 02 51 64 64 59 – 07 71 91 80 02
directionfrlagaub@gmail.com

Association loi 1901, membre du Mouvement Familles Rurales.

- | | | |
|----------------|------------|-------------------|
| - Famille | - Jeunesse | - Vie associative |
| - Consommation | - Loisirs | - Formation |
| - Éducation | - Tourisme | - Santé |

SOMMAIRE

1 le restaurant scolaire	3
1.1 Contacts :.....	3
1.2 Aux usagers	3
2 les inscriptions	3
2.1 Dossier d'inscription obligatoire	3
2.2 Les Tarifs (ils peuvent être augmenté en cours d'année en fonction de la hausse de l'inflation):	4
2.3 Les pénalités	4
3 le fonctionnement	4
3.1 L'organisation.....	4
3.2 Le personnel et ses missions	4
3.3 La commission du restaurant scolaire	4
3.4 Les repas	5
3.5 Les allergies et autres intolérances	5
4 les tarifs-la facturation-les impayés.....	5
4.1 Les tarifs	5
4.2 La facturation	5
4.3 Les impayés	6
5 les absences et les présences complémentaires	6
5.1 Absences prévues ou imprévues (maladie, sortie scolaire, etc...)	6
5.2 Les présences complémentaires	6
6 le règlement de vie	7
7 sécurité-santé	7
8 acceptation du règlement	7

1 LE RESTAURANT SCOLAIRE

1.1 Contacts :

Adresse : 1 rue du Grenier 85130 La Gaubretière

Isabelle secrétaire

Téléphone : 02 51 64 57 20

Adresse mail : fr.secretariat.lagaub@gmail.com

Dorine, coordinatrice

Téléphone : 07 48 92 40 17

Adresse mail : coordinationrlagaub@gmail.com

1.2 Aux usagers

- Le restaurant scolaire accueille tous les enfants scolarisés de l'école publique du Guéméssé et de l'école privée Sainte Marie.

2 LES INSCRIPTIONS

2.1 Dossier d'inscription obligatoire

Tout élève doit avoir rempli un dossier d'inscription auprès de Familles Rurales pour pouvoir utiliser le service du restaurant scolaire.

Les réinscriptions se font sur le PORTAIL FAMILLES. En possession de la carte d'adhérent vous bénéficierez des tarifs adhérents Familles Rurales. Si vous n'avez pas adhéré et que vous souhaitez le faire, il faudra compter un délai maximum de 1 mois entre l'achat de la carte d'adhérent et l'application des prix adhérents.

Pour les nouvelles familles ou familles ayant un nouvel enfant à inscrire, les inscriptions se feront lors du FORUM DES INSCRIPTIONS.

Documents administratifs à fournir pour ce service :

Fiche sanitaire de l'enfant à compléter	X
Fiche familiale de renseignements à signer	X
Copie certificat de vaccinations	X
RIB (seulement si changement de banque ou de nouveaux inscrits)	X
Carte d'adhésion FR (facultatif)	X
Adresse mail	X
Photo pour les petites sections	X
Attestation de droit à l'image	X

Pour tout retard fait après le forum, une majoration de 5 € par enfant vous sera facturée pour la gestion des dossiers.

Pour cela, vous devrez prendre rendez-vous pour remplir le dossier de vos enfants auprès d'Isabelle ou Dorine par mail à : fr.secretariat.lagaub@gmail.com ou coordinationrlagaub@gmail.com

Pour que l'inscription soit validée :

- le dossier doit être complet
- la famille doit être à jour des paiements de l'année précédente.

2.2 Les Tarifs (ils peuvent être augmenté en cours d'année en fonction de la hausse de l'inflation):

Les tarifs sont communiqués sur le portail familles dans l'onglet mes documents ou sur le site internet de l'association.

A noter en cas d'école le mercredi, tous les enfants utilisant le service restaurant scolaire seront automatiquement inscrits pour cette journée-là, à charge des familles d'avertir la cantine 8 jours avant, en cas d'absence de leurs enfants.

Pour bénéficier du tarif adhérent, il vous suffit de faire une demande de carte adhérent familles rurales, en contactant, le directeur de l'association de familles Rurales aux coordonnées ci-dessous :

Adresse : **1 rue du grenier 85130 La Gaubretière**

Adresse mail : **directionfrlagaub@gmail.com**

Téléphone : **02 51 64 64 59 – 07 71 91 80 02**

2.3 Les pénalités

L'inscription se fera directement et uniquement sur le portail familles jusqu'au matin avant 9h00, si l'enfant est présent sans avoir été inscrit, une majoration de 1€/repas sera appliquée.

3 LE FONCTIONNEMENT

3.1 L'organisation

Le restaurant scolaire peut accueillir 320 élèves.

Il fonctionne comme suit :

- 12h15 : déjeuner de tous les élèves de l'école du Guéméssé.
- 12h25 : déjeuner des élèves de maternelle et de CP de l'école Sainte Marie.
- 12h40 : déjeuner des élèves de l'école primaire Sainte Marie.

Tous les élèves de maternelle sont servis dans une même salle par les agents de service.

À partir de la grande section (GS), les élèves sont servis en système self/plateau avec un repas unique. Notez que le trajet des enfants entre l'école et le restaurant scolaire de chaque école est assuré par le personnel du restaurant scolaire

3.2 Le personnel et ses missions

Le restaurant scolaire est géré par l'association Familles Rurales.

Le personnel du restaurant scolaire est composé de la manière suivante :

- 1 Cuisinière économie
- 1 Préparatrice cuisine
- 1 Coordinatrice pour l'équipe d'encadrantes
- 1 agent d'entretien
- 14 Personnels d'accompagnement.

Le personnel du restaurant scolaire se doit d'assurer la sécurité des enfants et que chacun d'entre eux mange dans les meilleures conditions possibles.

3.3 La commission du restaurant scolaire

La commission restaurant scolaire est composée de parents des 2 écoles, elle a pour mission :

De se réunir de façon régulière dans le but de rechercher des solutions et des aménagements, les plus favorables des conditions d'accueil des enfants. La commission est présente aussi pour faire le lien entre l'équipe du Restaurant Scolaire et les familles utilisatrices.

3.4 Les repas

Les menus sont établis par la cuisinière économie qui utilise un plan alimentaire adapté pour la Restauration scolaire, mais aussi en fonction du GEMRCN (Groupe d'Études Marchés Restauration Collective et de Nutrition) et de la loi EGALIM (loi agriculture et alimentation) en privilégiant les producteurs locaux et les produits bio locaux qui représentaient 40% en 2023, dont 20% en BIO local, ainsi que le Label Rouge, Bleu Blanc Cœur.

Les menus sont élaborés en fonction des besoins nutritionnels des enfants mais aussi de manière à varier la composition des repas. Les repas sont préparés sur place en privilégiant les fruits et légumes frais de saison.

Leur confection et préparation sont effectuées selon les normes et les règles d'hygiène en vigueur.

Afin d'essayer d'apporter suffisamment d'énergie pour la journée et d'éveiller leurs papilles gustatives, l'équipe du restaurant scolaire tient à ce que les enfants goûtent ce qu'ils ont dans leur assiette.

Les menus sont affichés dans les écoles, au restaurant scolaire, sur le site internet de Familles rurales de La Gaubretière : <https://www.famillesrurales.org/la-gaubretiere/>, ainsi que sur la page Facebook, afin que chaque parent puisse en prendre connaissance.

A noter que le site internet et la page Facebook sont régulièrement mis à jour, vous y trouverez aussi les différentes actualités du restaurant scolaire.

3.5 Les allergies et autres intolérances

Tout enfant présentant des allergies alimentaires ne pourra être inscrit au restaurant scolaire qu'après production d'un certificat médical précis mentionnant les manifestations allergiques et le traitement adapté.

Cet accueil se fera dans le cadre d'un PAI (Projet D'Accueil Individualisé) rédigé par le médecin scolaire et les autres partenaires concernés.

Le restaurant scolaire s'adaptera, en fonction du PAI.

4 LES TARIFS-LA FACTURATION-LES IMPAYES

4.1 Les tarifs

Le prix de revient du repas comprend :

- Le coût matière
- Les frais de personnel
- Les charges des fluides (gaz, eau, électricité,
- Les charges de maintenance du matériel

La participation demandée aux familles ne représente qu'une partie du coût du repas chargé. Le reste est pris en charge par la municipalité sous forme de subventions.

4.2 La facturation

Le nombre de repas vous sera facturé chaque mois.

Cette facture vous sera envoyée par mail. Le règlement de cette facture s'effectuera **soit par prélèvement automatique, soit par chèque, soit en espèces** vers le 10 de chaque mois.

4.3 Les impayés

En cas de difficultés financières, afin de trouver des solutions de paiement, permettant de faciliter et/ou d'alléger les mensualités, les familles peuvent solliciter le service comptable aux coordonnées ci-dessous :

Adresse : 1 rue du Grenier 85130 la Gaubretière

Adresse mail : fr.secretariat.lagaub@gmail.com

Téléphone : 02 51 64 57 20

Suite à un retard de paiement, vous serez contacté par le service comptabilité au 15 du mois, si aucun règlement n'est effectué avant le 31 du mois suivant, alors votre/vos enfant(s) ne pourra (ont) être accepté(s) au Restaurant Scolaire.

5 LES ABSENCES ET LES PRESENCES COMPLEMENTAIRES

5.1 Absences prévues ou imprévues (maladie, sortie scolaire, etc...)

Toute absence doit être signalée par une désinscription sur le portail familles **avant 9h00 le jour même.**

À défaut de désinscription effectuée avant 9h00, **le repas sera intégralement facturé.**

Toutefois, à titre de tolérance, aucune facturation ne sera appliquée dans ces cas-là :

Cas n°1 : Mon enfant est malade au cours de sa matinée et part de l'école. Aucun certificat médical ne sera demandé. Dans ce cas, il est toutefois demandé de prévenir par mail dans la journée (à coordinationrlagaub@gmail.com) de l'absence de mon enfant.

Cas n°2 : Mon enfant a un rendez-vous médical et n'est pas de retour à temps pour prendre son repas au restaurant scolaire. Je fournis un certificat médical par mail (coordinationrlagaub@gmail.com) pour justifier son absence.

En cas de sortie scolaire, la désinscription relève de la responsabilité des parents et ne peut pas être effectuée par l'école.

5.2 Les présences complémentaires

L'inscription doit être effectuée sur le portail familles **avant 9h00 le jour de présence**

Si l'enfant est présent sans avoir été inscrit, une majoration d'1€/repas sera appliquée.

6 LE REGLEMENT DE VIE

Des règles de vie s'imposent au restaurant scolaire.

Le respect envers le personnel et les élèves, la politesse, la discipline, le savoir-vivre en collectivité sont des valeurs fondamentales et essentielles au sein du restaurant scolaire.

En cas de non-respect des règles de vie, un rendez-vous sera pris avec la famille, un contrat d'engagement sera mis en place entre l'enfant et les encadrants. Si celui-ci n'est pas respecté par l'enfant, des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire du restaurant scolaire.

7 SECURITE-SANTE

En cas de problème de santé ou accident pendant le temps de restauration, il sera fait appel aux parents ou au médecin traitant et/ou aux services d'urgence le cas échéant.

Si le représentant légal n'est pas joignable et que l'enfant nécessite un transfert vers un établissement médicalisé la coordinatrice du restaurant scolaire accompagnera l'enfant.

Aucun médicament n'est autorisé au restaurant scolaire sans prescription médicale.

Si l'enfant doit prendre un traitement, celui-ci peut lui être administré sous prescription médicale. L'ordonnance ainsi que le traitement devront être donnés directement à la coordinatrice du restaurant scolaire.

8 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce présent règlement peut faire preuve de réajustements annuels.

Chaque famille doit lire attentivement ce règlement.

Il est demandé à chaque famille de signer l'acceptation du règlement sur la Fiche annuelle de renseignements.

FAMILLES RURALES

AGIR ENSEMBLE A CHAQUE ETAPÉ DE LA VIE



PETITE ENFANCE

Accueillir les tout petits



ENFANCE

Bien grandir



JEUNESSE

Encourager les initiatives



ÉDUCATION ET PRÉVENTION

Accompagner les familles



SENIORS

Répondre aux besoins des aînés



CONSOMMATION

Faciliter le quotidien des familles



ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ

Vivre ensemble



DÉVELOPPEMENT ET VIE LOCALE

Faire vivre le territoire



FORMATION

Développer ses compétences

Notre association est membre du Mouvement Familles Rurales. Elle est agréée et habilitée pour son action dans de nombreux domaines : famille, consommation, éducation et jeunesse, loisirs, tourisme, vie associative, santé, formation.

La fédération nationale Familles Rurales est une association reconnue d'utilité publique qui agit en faveur des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain.

Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire.

Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

